



Conditions de prêt à usage des Extenseurs de réseau

1. Pour certains services de Telenet (ci-après dénommés « Services »), le Client peut avoir besoin d'Extenseurs de réseau pour étendre ses capacités de service ou de réseau, par exemple un mobile coverage extender, powerline, wifi powerline ou un wifi access point (ci-après dénommés « Extenseurs de réseau »). Si les Extenseurs de réseau ne sont pas vendus au Client par Telenet, Telenet donne les Extenseurs de réseau en prêt à usage au Client qui accepte ce prêt.
2. Telenet reste à tout moment propriétaire des Extenseurs de réseau. Le prêt prend automatiquement fin lorsque la relation contractuelle avec Telenet concernant les Services sous-jacents est résiliée pour quelque raison que ce soit. Dans ce cas, le Client doit retourner les Extenseurs de réseau à Telenet, conformément aux instructions de Telenet.
3. Le Client reconnaît que les Extenseurs de réseau ont été livrés en bon état. Le Client veillera à ce que les Extenseurs de réseau soient installés conformément au mode d'emploi des Extenseurs de réseau. Les Extenseurs de réseau ne peuvent être placés que dans une zone appropriée pour une installation, une maintenance, un fonctionnement et un retrait sécurisés des Extenseurs de réseau.
4. Le Client ne peut utiliser les Extenseurs de réseau que dans le cadre des Services. Il s'engage par la présente à utiliser les Extenseurs de réseau en bon père de famille conformément aux dispositions du mode d'emploi et à toutes les autres directives ou recommandations de Telenet. Le Client informera immédiatement Telenet de tous vols, pertes, dégâts ou dysfonctionnements des Extenseurs de réseau. Telenet a le droit de répercuter au Client les dommages résultant d'une perte, vol ou dégâts causés aux Extenseurs de réseau. En outre, le Client préservera Telenet de toute réclamation résultant d'une utilisation inappropriée, illicite ou frauduleuse des Extenseurs de réseau.
5. Le Client ne peut pas modifier ou (faire) adapter les Extenseurs de réseau. Le Client doit garder les Extenseurs de réseau en sa possession exclusive et sous son contrôle exclusif sur le site d'installation. Il ne peut pas vendre, louer, céder, mettre en gage ou mettre à disposition de tiers d'aucune autre façon les Extenseurs de réseau, et il préservera les Extenseurs de réseau de toute saisie ou de toute autre charge.
6. Sous réserve d'une dérogation préalable, écrite et explicite de Telenet, les Extenseurs de réseau ne pourront être entretenus et réparés que par une personne désignée par Telenet. Les Extenseurs de réseau doivent toujours demeurer aisément accessibles pour Telenet, afin de permettre un contrôle à tout moment. Telenet pourra réclamer à tout moment la restitution des Extenseurs de réseau,

moyennant leur remplacement par des produits équivalents. Telenet se réserve le droit d'utiliser les Extenseurs de réseau pour d'autres Services fournis par Telenet ou des tiers.

7. L'utilisation des Extenseurs de réseau est par ailleurs soumise aux dispositions des Conditions générales de Telenet (Business) (disponibles sur telenet.be).